

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Pour obtenir son permis d'organisation, l'ASA organisatrice doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE (à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organisation FFSA est délivré par la Ligue).

Ce dossier comprendra obligatoirement :

- Le projet de règlement particulier visé par la Ligue.
- L'itinéraire horaire détaillé

Il est interdit de publier un pré-règlement ou règlement (internet ou autre), avant d'avoir obtenu le permis d'organisation de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	VIENNE AUTO COMPETITION
Nom du Rallye :	RALLYE DU CLAIN
Date :	06 ET 07 JUIN 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	REGIONAL
Eligibilité :	COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2026 (coeff 2)
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	11/2026 du 20/02/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	165 du 20/02/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	BLUTEAU Daniel
Téléphone :	06.07.99.65.79
Mail :	Bluteau.d@orange.fr
Comité d'Organisation	
Président :	PIERRE BAULOUE
Membres :	Tous les membres de l'ASA VAC
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Aurélien FOURNIER 15bis rue François Couperin 79400 EXIREUIL
Téléphone :	06.74.56.14.56
Mail:	organisationduclain@gmail.com
Permanence du Rallye :	Le 06 et 07 juin au stade de Rouillé
Lieu, date, horaire :	Stade de Rouillé de 07h à 20h samedi et dimanche
Organisateur technique	
Nom :	ASA Vienne Auto Compétition
Adresse :	8 rue de la libération 86480 Rouillé
Téléphone :	06.15.32.46.51
Mail :	organisationduclain@gmail.com

LIGUE SPORT AUTOMOBILE
NOUVELLE AQUITAINE NORD

20 G rue de la gare
86460 AVAILLES-LIMOUSINE
@ ligueportauto.nan@orange.fr

VISA LIGUE
NOUVELLE AQUITAINE NORD

N° : 11/2026

Du : 20/02/2026

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	LUNDI 6 AVRIL 2026
Ouverture des engagements	LUNDI 6 AVRIL 2026
Clôture des engagements	LUNDI 25 MAI 2026
Parution du carnet d'itinéraire	SAMEDI 06 JUIN 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	SAMEDI 06 JUIN 2026 SALLE DES FETES DE ROUILLÉ 09H00 à 12H30 ET 14H00 à 15H30
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	SAMEDI 06 JUIN 2026 09H00 à 12H00 ET 14H00 à 18H30
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	SAMEDI 06 JUIN 2026 SALLE DES FETES DE ROUILLÉ 13H30 à 18H00
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	SAMEDI 06 JUIN 2026 STADE DE ROUILLÉ 13H45 à 18H30
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SAMEDI 06 JUIN 2026 STADE DE ROUILLÉ A PARTIR DE 14H00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	SAMEDI 06 JUIN 2026 SALLE DES FETES DE ROUILLÉ 16H30
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SAMEDI 06 JUIN 2026 SALLE DES FETES DE ROUILLÉ 19H30
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SAMEDI 06 JUIN 2026 SALLE DES FETES DE ROUILLÉ 19H30
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	SAMEDI 06 JUIN 2026 SALLE DES FETES DE ROUILLÉ 18H00
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	DIMANCHE 07 JUIN 2026 STADE DE ROUILLÉ 08H30
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	DIMANCHE 07 JUIN 2026 SALLE DES FETES DE ROUILLÉ A LA FIN DE LA PREMIERE SECTION
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	DIMANCHE 07 JUIN 2026 STADE DE ROUILLÉ A PARTIR DE 15h52
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	DIMANCHE 07 JUIN 2026 GARAGE GERMAIN A ROUILLÉ DÈS L'ARRIVÉE DE L'EPREUVE
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	DIMANCHE 07 JUIN 2026 MAXIMUM 30MIN APRES L'ENTRÉE EN PARC FERMÉ DU DERNIER CONCURRENT
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	DIMANCHE 07 JUIN 2026 SUR LE PODIUM DE L'ARRIVÉE AU STADE DE ROUILLÉ

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GUILLIER Gilles	Licence n° 2504
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	KAMP Fernand	Licence n° 50053
	GUIBLAIN Nicole	Licence n° 7079
Directeur de Course Général	DAM VAN NHINH Damien	Licence n° 114336
Directeurs de Course Adjoints PC et TRICO	PAGE Jean Luc (ES 1.3.5)	Licence n° 4727
	DUMOND Rémy (ES2.4)	Licence n° 3808
	GUIBLAIN André (Trico)	Licence n° 7081
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	COURTIN Jacques (ES 1.3.5)	Licence n° 6233
	CAROF Jean Marie (ES2.4)	Licence n° 203852
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	GARDIA Sophie (ES 1.3.5)	Licence n° 54158
	GIRAUDEAU Gaëtan (ES2.4)	Licence n° 359767
Commissaire Technique responsable	GAUTHIER Éric	Licence n° 196863
Commissaires Techniques adjoints	GOURDON Luc	Licence n° 163936
	PERSEHAYE Christel	Licence n° 322980
	BOURON Alexandre	Licence n° 329549
	GUILLEUX Patrick	Licence n° 55340
Médecin chef	DIACONO Dominique	Licence n° 27240
Chargés des relations avec les concurrents	BLANC Michel	Licence n° 20772
	SEGOUIN Jean Marc	Licence n° 3352
Chargé des relations avec la presse	BAULOUET PIERRE	Licence n° 326624
Chronométrateurs	CHEVESSIER Benoit	Licence n° 308406
	VIAULT Lalie	Licence n° 375085
	SYLVAIN Alain	Licence n° 234828
	LAMBERT Olivier	Licence n° 234937
	GAUDINAU Dominique	Licence n° 339146
	CORDONNIER Cédric	Licence n° 326340
	DE JONG Katia	Licence n° 318382
	BIDAULT Stéphane	Licence n° 144674
Classement	CHRONOLIVE	
	BONNAUD Matthieu	Licence n° 41131
Speaker	BIZARD Jean Paul	Licence n° 7949

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 23^{ème} Rallye du Clain doit adresser à au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 25 MAI 2026. La demande pourra également être faite en ligne sur le site <http://engagement.ffsa.org>

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum (Modernes et VHC)

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 270 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 540 € (x 2)

REMISE DE 20€ PAR ADHERENT DE L'ASA (1 Adhérent : 250€ / 2 Adhérents 230€)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Toute demande incomplète sera mise sur la liste d'attente.

En cas de forfait, merci de nous en informer par mail à l'adresse suivante :

organisationduclain@gmail.com

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications pour non-conformité de la voiture ou présentation des documents incomplètes, ou forfait à partir du vendredi 05 Juin 2026.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

3.3.1P. 1ère section : dans l'ordre croissant des numéros

Pour les section suivantes : dans l'ordre du classement de l'ES1 (hors pénalités) si possibilité de reclassement

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur le site prévu à cet effet. Cet espace sera à côté du parc fermé. En dehors de ce parc, l'assistance est interdite. Dans le parc d'assistance, il ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage. Il n'y aura pas de parc plateaux ou remorques. Chaque équipage pourra décharger son véhicule dans le parc d'assistance et garder son plateau ou remorque à proximité. Le placement sera libre. Un espace raisonnable sera à respecter pour accueillir chaque équipage dans de bonnes conditions.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- d'utiliser la benne mise à disposition dans le parc d'assistance pour leurs déchets.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront délivrées lors de la remise du roadbook.

Voir plan d'identification des publicités de l'organisateur remis aux vérifications administratives joint en annexe.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Clain 2026 représente un parcours de 144,240 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 : Saint Sauvant (9kms130)

ES 2-4 : Cloué (6kms605)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 06 Juin : de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H30

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le classement sera effectué par CHRONOLIVE.

Les résultats officiels seront également disponibles sur l'application SPORTITY – Code CLAIN26

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera le dimanche 07 Juin sur le podium d'arrivée au stade de Rouillé dès l'affichage des résultats provisoires.

L'ASA Vienne Auto compétition a privilégié un coût d'engagement bas plutôt qu'une remise des prix en numéraire. Des coupes seront distribuées aux 3 premiers équipages du scratch. Un cadeau sera également remis à chaque équipage vainqueur de leur classe.

Un tirage au sort parmi les équipages qui auront terminés le rallye aura lieu après la remise des prix pour offrir un engagement au 24ème Rallye du Clain de 2027.-